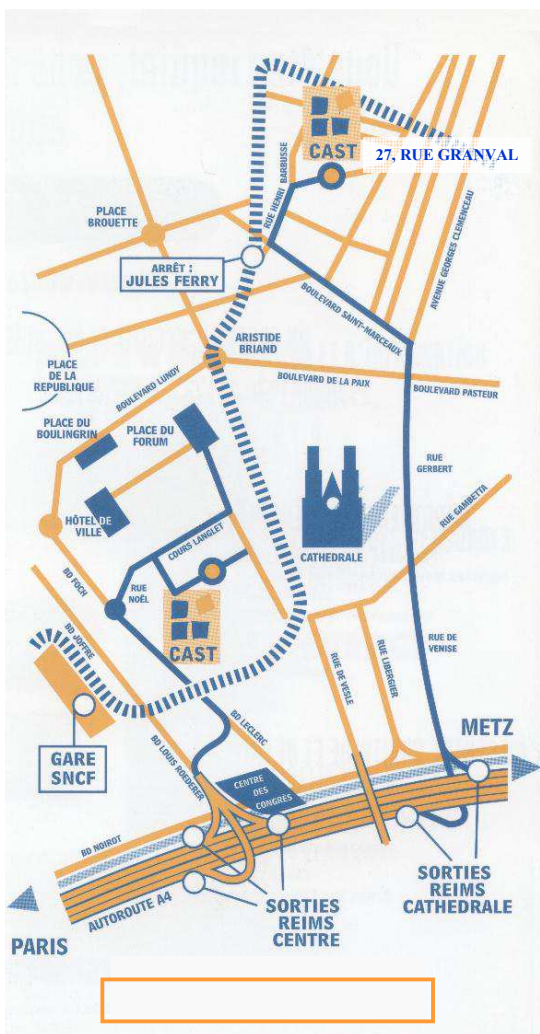


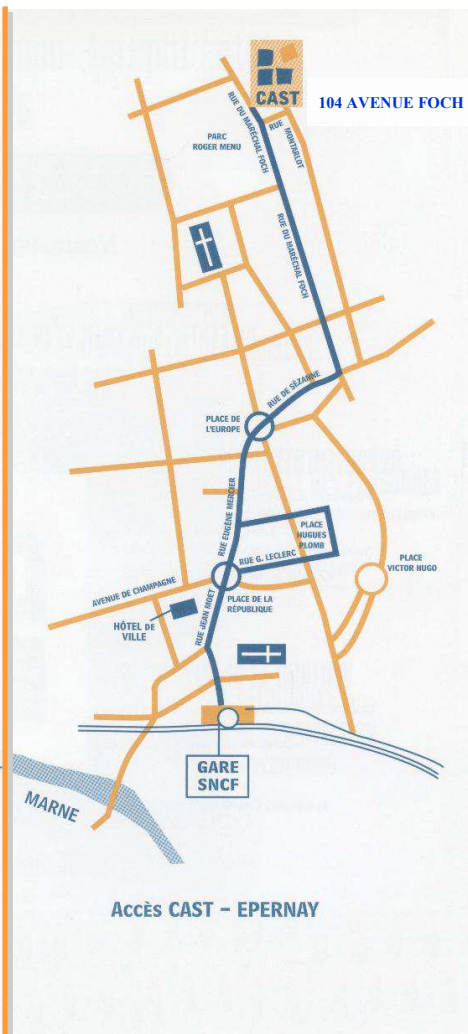
## Centre d'accueil REIMS



☎ 03 26 02 19 43

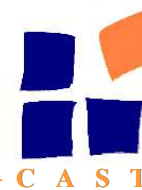
Ouvert au public toute l'année  
du lundi au vendredi  
de 10 heures à 17 heures.

## Centre d'accueil EPERNAY



☎ 03 26 53 15 95

Ouvert lundi 16h - 20h  
mardi 15h - 20h mercredi 12h - 16h  
jeudi 10h - 15h30 vendredi 10h - 14h  
Fermé au mois d'Août



C A S T

Association Centre d'Accueil et de Soins pour les Toxicomanes

R E I M S

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Cette plaquette vous présente nos dispositifs et nos actions. Nous sommes à votre disposition pour tout complément d'information.

Le CAST accueille **tout demandeur de soins** concernant la drogue, la toxicodépendance, sa prévention, ses effets. Il est à la disposition des personnes y venant volontairement ou soumises à une obligation ou une injonction de soins.

L'équipe thérapeutique reçoit également **les parents** ou les membres de l'entourage soucieux des comportements de consommation de produits psychoactifs de leurs proches.

Trois principes contenus dans la loi du 31 décembre 1970 encadrent la démarche de soins :

- **le volontariat** : la démarche de soins est volontaire. La liberté de la personne désireuse d'être accueillie dans le centre est préservée.
- **l'anonymat** est préservé à la demande de la personne ;
- **la gratuité des soins** : les consultations et les entretiens sont gratuits.

La modalité de notre intervention est de proposer un bilan personnalisé à partir duquel une orientation ou un projet de soins est élaboré avec chacun. L'accompagnement est :

- **de nature ambulatoire**. L'accompagnement en ambulatoire est constitué d'interventions coordonnées : psychologique, médical, éducatif et social, judiciaire. Les centres répondent aussi à toute demande en faisant fonctionner le réseau des autres intervenants possibles : services sociaux, hébergement d'urgence, réseau spécialisé, services hospitaliers, appareil judiciaire, etc.

- **ou avec hébergement**. L'hébergement constitue un moyen de se protéger contre la prise de toxiques tout en construisant les progrès possibles d'un travail psychothérapeutique individuel. Ce cadre humain favorise la consolidation de l'abstinence, permet d'envisager les possibilités de réinsertion socioprofessionnelle, de bénéficier d'un suivi médical et socio-éducatif régulier.

Les différents pôles d'activité de l'association travaillent en synergie et offrent ainsi une diversité de réponses en lien avec la diversité des demandes et des besoins qu'on lui adresse.

## PLATEFORME D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION EN ADDICTOLOGIE

22 rue Simon 51100 REIMS

Tél: 03.26.88.30.88

Le CAST et l'ANPAA51, co-gestionnaires de la plateforme d'accueil et d'orientation en addictologie, proposent de recevoir pour un temps d'accueil court chaque personne connaissant une difficulté avec leur consommation de substances psychoactives (tabac, alcool, drogues...) ou vis-à-vis d'une addiction sans produit (jeux, internet). Cette évaluation permet une orientation vers la structure la mieux adaptée.

## CENTRES D'ACCUEIL SPÉCIALISÉS TOXICOMANIE

27 rue Grandval

51100 REIMS

104 avenue Foch

51200 EPERNAY

Tél. : 03 26 02 19 43 Fax : 03 26 02 33 54 Tél. : 03 26 53 15 95 Fax : 03 26 59 14 49

Ils reçoivent de préférence sur rendez-vous pour une meilleure coordination des actions, mais aussi toute personne se présentant spontanément pendant les horaires d'ouverture.

Le **dispositif d'accueil** mis en place tient particulièrement compte du moment et des conditions de la venue du patient, de la nature de sa demande, sans préalable et sans jugement, quel que soit le moment de son parcours.

Le **temps de l'accueil** vise la mise en place d'un projet thérapeutique : il prend la mesure de ce qui est possible pour chacun en faisant fonctionner les moyens institutionnels, son équipe aux compétences variées et complémentaires et son réseau d'intervenants extérieurs. Lors de la première venue, un protocole d'accueil consiste à réaliser un bilan qui ouvre sur une orientation et une possible admission.

Le protocole d'accueil permet la mise en place d'un **projet thérapeutique** dans les structures de l'association : Centre d'Accueil pour un suivi ambulatoire avec ou sans substitution, Centre Sanitaire et de Moyen Séjour, Appartements

## UNITÉ DE VISITES EN MAISONS D'ARRÊT

27 rue Grandval - 51100 REIMS

Tél. : 03 26 02 19 43

Le CAST de Reims intervient de façon régulière dans les deux maisons d'arrêt de Reims et de Châlons-en-Champagne. Cette action s'inscrit dans la perspective d'un soutien thérapeutique pour des consommateurs de drogues incarcérés afin d'assurer un traitement pendant l'incarcération et un accès aux soins dès leur libération. Cette action adaptée aux détenus et aux situations se réalise en collaboration étroite avec les magistrats et les partenaires privilégiés que sont l'UCSA, le SMPR, le SPIP, l'association Le MARS..

## CENTRE SANITAIRE DE MOYEN SÉJOUR

3 rue des Chapelains - 51100 REIMS

Tél. : 03 26 47 48 09 Fax : 03 26 91 09 22

Le Centre Sanitaire et de Moyen Séjour (CSMS) propose une prise en charge 24 heures sur 24 à des patients dont le degré de dépendance mérite une mise à l'écart de leur milieu de référence et un cadre institutionnel soutenu. Il est ouvert toute l'année et offre une capacité actuelle de 10 places (en chambres individuelles).

Les admissions se font :

- à la suite du travail préalable au centre d'accueil ou en maison d'arrêt,
- à partir de l'orientation concertée avec d'autres structures spécialisées.

Le CSMS offre une prise en charge médicale, psychologique, éducative et sociale individualisée dans un contexte collectif d'un mois renouvelable deux fois (trois mois maximum). Le temps de séjour est rythmé en fonction de la vie collective de l'établissement (repas, activités, etc.) et du protocole de soins concernant chaque patient (consultations et entretiens). Sa durée est d'un mois renouvelable deux fois (trois mois maximum).

## UNITÉ APPARTEMENTS THÉRAPEUTIQUES

27 rue Grandval - 51100 REIMS

Tél. : 03 26 02 19 43

Distincte d'une prise en charge 24h/24 en centre spécialisé de soins avec hébergement collectif, la proposition d'un appartement thérapeutique est un outil qui répond à la poursuite d'un traitement individuel et d'une insertion.

La durée du séjour ne peut excéder une période d'un an. Le premier contrat est d'un mois. Son renouvellement est évalué en fonction de l'évolution du projet du patient et il est subordonné au respect des conditions réglementaires. La capacité de l'unité est de 6 places en appartements individuels dont une est réservée aux familles monoparentales et deux pour des patients sous main de justice.

## UNITÉ DE DÉLIVRANCE DE TRAITEMENTS DE SUBSTITUTION

29 rue Grandval - 51100 REIMS

Tél. : 03 26 02 19 43

L'accueil du patient s'effectue dans le cadre du protocole d'accueil mis en place au CAST. Après un bilan psychologique, médical et social, l'équipe thérapeutique propose à certains consommateurs de drogues l'initialisation d'un traitement de substitution soit à la méthadone, soit au subutex. La prescription et la délivrance de la substitution peuvent alors s'effectuer de façon ambulatoire ou dans le cadre d'une prise en charge avec hébergement. Après stabilisation du patient, ce traitement peut être poursuivi par un médecin généraliste en ville. L'unité assure également le relais pour des patients de passage inscrits dans un traitement par méthadone. Elle est ouverte toute l'année.

Une unité de délivrance de traitement méthadone est en cours de réalisation à Epernay